

DECLARATION PREALABLE AU CHS-CT CENTRAL SPECIFIQUE CRS DU 17 MARS 2015

Monsieur Le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

Pour mémoire, le 10 février 2014, le CHSCT spécifique CRS se réunissait avec à l'ordre du jour les documents uniques soumis à avis pour les zones Est et Sud-ouest.

Lors de cette instance, le SNAPATSI dénonçait :

- Que les personnels techniques et leurs représentants syndicaux n'avaient pas été invités à participer aux réunions relatives à l'élaboration des documents. Pour les personnels techniques, cela reflète le manque cruel de considération des risques liés à leurs métiers (restauration, entretien/matériel, garages...)
- La quasi inexistence de visite des locaux de restauration par le médecin de prévention et pour le peu le manque de suivi de ces visites.
- L'absence de formation initiale et continue spécifiques pour nos collègues, tant en matière d'hygiène et de sécurité qu'en terme d'initiation à nos métiers et aux premiers secours.

Un an après, nous voici réunis, pour émettre un avis sur les DUEVRP des deux mêmes directions zonales mais sous le nouveau format DUERMI 2 qui comprend entre autre un nouvel onglet spécifique « suivi HACCP ».

Ce nouveau format permet de visualiser en un clin d'œil, que l'onglet « suivi HACCP » est peu, mal ou pas rempli en ce qui concerne les personnels techniques qui pour autant, compte tenu de la spécificité de leurs métiers, encourent des risques quotidiennement.

Le constat est affligeant !

Aucune amélioration dans l'intervalle des deux exercices ne peut être notée pour les directions zonales Est et Sud-ouest notamment en matière de prise en compte des risques liés aux métiers des personnels techniques en CRS.

Tout reste encore à faire !

Le SNAPATSI n'a pas pour habitude de simplement dénoncer, mais d'être une véritable force de proposition.

Aussi, le SNAPATSI demande :

- Que les personnels techniques et leurs représentants soient systématiquement associés à l'élaboration des documents uniques locaux
- La mise en place d'un comité de suivi zonal spécifique aux personnels techniques dans le cadre de la rédaction des DUERMI 2
- Des formations initiale et continue spécifiques tant en matière d'hygiène et de sécurité qu'en terme d'initiation à nos métiers et aux premiers secours.
- Que les permanences de week-end propres aux personnels techniques soient prises en compte dans les risques psychosociaux

Alliance SNAPATSI CFE-CGC demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Les représentants du personnel